



MISSION LOCALE DU DELTA

12 – 13 rue Charlie Chaplin
13200 – ARLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SIÈGE SOCIAL : 30 chemin de Saint-Henri, CS 90116, 13322 MARSEILLE CEDEX 16 – Tél : 0800 979 977 (Appel non surtaxé) – www.exco.fr

NOS BUREAUX

CANNES ♦ SALON-DE-PROVENCE

04 92 59 20 70 04 90 56 21 38

Exco Omni Audit – SARL au capital de 744 354 Euros – RCS Marseille 508 966 157 – SIRET 508 966 157 00028 – N° TVA Intracommunautaire FR46 508966157

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-Bastia





Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DU DELTA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Permanence des méthodes » de l'annexe des comptes concernant l'application des nouveaux règlements ANC n°2022.06 du 4 novembre 2022 et ANC n°2023.03 du 7 juillet 2023 relatifs à la modernisation des états financiers et à la réforme du PCG.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Salon de Provence,
Le 4 juin 2026



EXCO OMNI AUDIT

Jean-Marc MAGNIN

Commissaire aux comptes



MISSION LOCALE DU DELTA

**12 – 13 rue Charlie Chaplin
13200 – ARLES**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SIÈGE SOCIAL : 30 chemin de Saint-Henri, CS 90116, 13322 MARSEILLE CEDEX 16 – Tél : 0800 979 977 (Appel non surtaxé) – www.exco.fr

NOS BUREAUX

CANNES ♦ SALON-DE-PROVENCE

04 92 59 20 70 04 90 56 21 38

Exco Omni Audit – SARL au capital de 744 354 Euros – RCS Marseille 508 966 157 – SIRET 508 966 157 00028 – N° TVA Intracommunautaire FR46 508966157

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-Bastia





Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

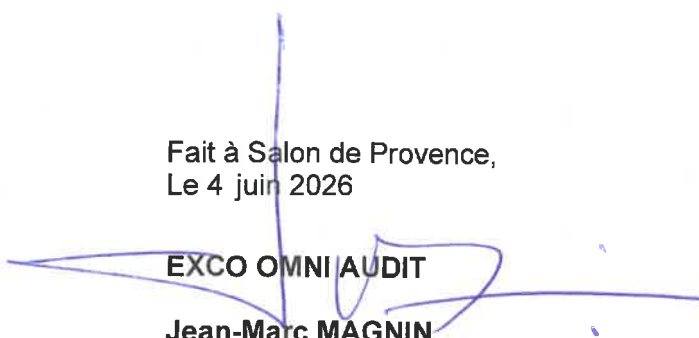
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

CONVENTIONS PASSES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Salon de Provence,
Le 4 juin 2026


EXCO OMNI AUDIT

Jean-Marc MAGNIN

Commissaire aux comptes

SIÈGE SOCIAL : 30 chemin de Saint-Henri, CS 90116, 13322 MARSEILLE CEDEX 16 – Tél : 0800 979 977 (Appel non surtaxé) – www.exco.fr

NOS BUREAUX

CANNES ♦ **SALON-DE-PROVENCE**

04 92 59 20 70 04 90 56 21 38

Exco Omni Audit – SARL au capital de 744 354 Euros – RCS Marseille 508 966 157 – SIRET 508 966 157 00028 – N° TVA Intracommunautaire FR46 508966157

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-Bastia



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	7 303	7 303				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	168 852	150 969	17 883	26 692	8 808	33.00
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	4 100		4 100	7 862	3 762	47.85
	Total I	180 255	158 272	21 983	34 554	12 570	36.38
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	707 844		707 844	454 653	253 191	55.69
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 073 654		1 073 654	1 225 469	151 815	12.39
	Charges constatées d'avance (2)	17 734		17 734	8 521	9 213	108.12
	Total II	1 799 232		1 799 232	1 688 643	110 589	6.55
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 979 487	158 272	1 821 215	1 723 197	98 018	5.69



(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros %	
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	272 255	272 255		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	2 004	2 004		
	Autres				
	Report à nouveau	390 834	281 346	109 488	38.92
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	116 845	109 488	7 357	6.72
	Situation nette (sous total)	781 938	665 093	116 845	17.57
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	781 938	665 093	116 845	17.57
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés	213 400	194 407	18 993	9.77
	Total II	213 400	194 407	18 993	9.77
	Provisions pour risques	99 299	112 713	13 414	11.90
	Provisions pour charges	274 680	238 444	36 236	15.20
DETTES (1)	Total III	373 979	351 157	22 822	6.50
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	24 594	30 812	6 218	20.18
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	350 257	356 134	5 877	1.65
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 893		4 893	
	Instruments de trésorerie				
DETTES (1)	Produits constatés d'avance	72 153	125 594	53 441	42.55
	Total IV	451 898	512 540	60 642	11.83
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 821 215	1 723 197	98 018	5.69



(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

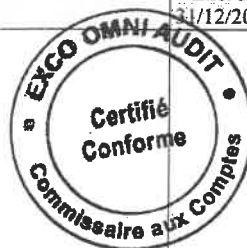
	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages	77 888	69 202	8 687	12,55
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 356 813	2 499 846	143 033	5,72
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		55 998	55 998	100,00
Utilisations des fonds dédiés	194 407	189 130	5 277	2,79
Autres produits	23 291	4 707	18 584	394,81
Total I	2 652 400	2 818 883	166 483	5,91
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	327 877	394 919	67 042	16,98
Aides financières	3 320		3 320	
Impôts, taxes et versements assimilés	122 588	132 320	9 732	7,35
Salaires et traitements	1 365 132	1 408 729	43 598	3,09
Charges sociales	464 011	513 685	49 674	9,67
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 595	26 232	7 636	29,11
Dotations aux provisions	36 236	22 524	13 712	60,88
Reports en fonds dédiés	213 400	194 407	18 993	9,77
Autres charges	449		449	
Total II	2 551 608	2 692 816	141 208	5,24
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	100 791	126 067	25 275	20,05

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 902	3 775	873	23.14
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 902	3 775	873	23.14
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 902	3 775	873	23.14
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	103 693	129 842	26 149	20.14
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		2 149	2 149	100.00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	30 200	8 700	21 500	247.12
Total V	30 200	10 849	19 351	178.37
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		4 648	4 648	100.00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	16 786	26 341	9 555	36.28
Total VI	16 786	30 989	14 204	45.83
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	13 414	20 140	33 554	166.60
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	262	213	49	22.97
Total des produits (I+III+V)	2 685 501	2 833 507	148 006	5.22
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 568 656	2 724 019	155 363	5.70
5. EXCEDENT OU DEFICIT	116 845	109 488	7 357	6.72



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	86 195	88 059	1 864	2.12
Bénévolat				
TOTAL	86 195	88 059	1 864	2.12
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	86 195	88 059	1 864	2.12
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	86 195	88 059	1 864	2.12



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	16
Tableau de variation des fonds propres	17
Tableau de variation des fonds dédiés	18
Etat des provisions	19
Etat des échéances des créances et des dettes	19
Evaluation des immobilisations corporelles	19
Evaluation des créances et des dettes	19
Produits à recevoir	19
Charges à payer	20
Charges et produits constatés d'avance	20
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	20
Ventilation de l'effectif moyen	20
Honoraires des commissaires aux comptes	20
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	21



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Changement de réglementation comptable :

À compter du 1er janvier 2025, l'association MISSION LOCALE DU DELTA applique les dispositions du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce règlement vient modifier le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et les règlements successifs qui lui ont succédé ainsi que les règlements ANC 2018-06 et 2020-08 spécifiques aux organismes à but non lucratif évoqués ci-dessus.

Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- De nouveaux modèles d'états financiers ;
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ainsi, les principaux impacts de présentation sur les comptes N-1 certifiés par le Commissaire aux Comptes sont les suivants :

- La rubrique de " Reprise sur provisions (et amortissements), transferts de charges " est rattachée à la nouvelle rubrique " Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions " y compris pour la part des transferts de charges dont la notion est supprimée.
- Les produits exceptionnels quelle que soit leur nature : " Sur opérations de gestion ", "sur opérations en capital " ou " Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges " sont rattachés à la nouvelle rubrique " Produits exceptionnels "
- Les charges exceptionnelles quelle que soit leur nature : " Sur opérations de gestion ", " sur opérations en capital " ou " Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions " sont rattachées à la nouvelle rubrique " Charges exceptionnelles ".
- Les quotes part de subvention d'investissement virées au compte de résultat impactent désormais le résultat d'exploitation.

Cette nouvelle règle de présentation n'a aucun impact sur le résultat, ni sur les fonds propres de l'exercice sous revue.



- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	7 303		
Installations générales agencements aménagements divers	17 417		
Matériel de transport	30 290		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	115 191		11 839
TOTAL	162 899		11 839
Prêts, autres immobilisations financières	7 862		
TOTAL	7 862		
TOTAL GENERAL	178 064		11 839

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			7 303	7 303
Installations générales agencements aménagements divers		1 800	15 617	15 617
Matériel de transport			30 290	30 290
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 086	122 945	122 945
TOTAL		5 886	168 852	168 852
Prêts, autres immobilisations financières		3 762	4 100	4 100
TOTAL		3 762	4 100	4 100
TOTAL GENERAL		9 648	180 255	180 255

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	7 303			7 303
Installations générales agencements aménagements divers	37 555	10 099		47 654
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	55 733	4 083	2 409	57 407
Emballages récupérables et divers	42 919	4 413	1 425	45 907
TOTAL	136 207	18 595	3 834	150 969
TOTAL GENERAL	143 510	18 595	3 834	158 272

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 099				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 083				
Emballages récupérables et divers	4 413				
TOTAL	18 595				
TOTAL GENERAL	18 595				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	272 255				272 255
Réserves	2 004				2 004
Report à nouveau	281 346	109 488		0-	390 834
Excédent ou déficit de l'exercice	109 488	109 488-	116 845	0	116 845
Situation nette	665 093		116 845	0-	781 938
TOTAL I	665 093		116 845	0-	781 938





Mission Locale du Delta
13200 ARLÈS
Page 18

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 ; Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont contrats à risques		Montant global	Dont fonds dépensés *
Subventions d'exploitation	194 407		194 407			213 400	
Contrat engagement jeune	194 407		194 407			213 400	
TOTAL	194 407		194 407			213 400	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	351 157	53 022	30 200		373 979
TOTAL	351 157	53 022	30 200		373 979
TOTAL GENERAL	351 157	53 022	30 200		373 979
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		36 236 16 786	30 200		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 100		4 100
Divers état et autres collectivités publiques	678 978	678 978	
Débiteurs divers	28 866	28 866	
Charges constatées d'avance	17 734	17 734	
TOTAL	729 678	725 578	4 100

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	24 594	24 594		
Personnel et comptes rattachés	158 520	158 520		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	182 018	182 018		
Autres impôts taxes et assimilés	9 720	9 720		
Autres dettes	4 893	4 893		
Produits constatés d'avance	72 153	72 153		
TOTAL	451 898	451 898		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	16 215
Total	16 215

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 826
Dettes fiscales et sociales	252 563
Autres dettes	3 640
Total	269 029

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 734
Total	17 734
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	72 153
Total	72 153



- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les dirigeants des organes de direction, d'administration ou de surveillance de l'association ne perçoivent pas de rémunération.

Les trois salariés les mieux rémunérés ont perçu au titre de l'exercice 2025 une rémunération annuelle brute globale de 179.611 euros.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	33
Employés	9
Total	46

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6 500 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de la dette actuarielle comptabilisée au 31/12/2025 au titre des départs à la retraite s'élève à 274.680 €.

Hypothèses de calculs retenues :

- Départ à la retraite volontaire : 64 ans
- Turn over faible
- Taux d'inflation
- Taux d'actualisation : 0 %

La provision est calculée en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice. La provision est constituée des sommes dues aux personnes qui vont atteindre l'âge de la retraite dans les 20 années à venir. Le montant total des droits acquis au 31/12/2025 par l'ensemble du personnel est de 409.835 €



Le 23/04/2025
Le Président